

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--

SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19 H 00

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Budgets Primitifs 2017 (Rap. M. le Maire)
 - 1 – Budget principal Ville
 - 2 – Budget annexe Parking
 - 3 – Budget annexe Camping
 - 4 – Budget annexe Chauffage Urbain
 - 5 – Budget annexe Cellules Commerciales
 - 6 – Budget annexe Cellules Commerciales de Bernon
- b) Commissions municipales d'étude Cohésion Sociale et Education, Animation et Attractivité – remplacement d'un élu (Rap. M. le Maire)
- c) Expropriation centre commercial Bernon – acquisition et transfert Protocole d'accord OZASLAN (Rap. M. le Maire)
- d) Chauffage urbain – contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur Appels mensuels clients 2017 (Rap. M. le Maire)
- e) Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes - exercice 2017 (Rap. Mme MAZY)
- f) Modification – tarifs municipaux 2017 (Rap. Mme MAZY)
- g) Garantie d'emprunts auprès de la caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'HLM – Plurial Novilia pour le financement de la construction en VEFA de 7 logements sociaux à Epernay – rue François-Bonal (Rap. Mme MAZY)
- h) Groupement de commandes « Accompagnement, conseil et assistance pour la labellisation cit'ergie » - conclusion d'une convention constitutive (Rap. Mme MAZY)
- i) Groupement de commandes « Fournitures scolaires» - conclusion d'une convention constitutive (Rap. Mme MAZY)
- j) Attribution de subventions (Rap. Mme MAZY)

3- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et Pôle emploi relative à la mise en œuvre d'un point information sur l'emploi Au sein de la Mairie de Quartier d'Epernay (Rap. Mme CHARIF)

4- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Organisation du concert des jeunes Marnais en partenariat avec le Département de la Marne (Rap. M. DEMONGIN)

5 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Développement Durable - convention Ville respirable en 5 ans (Rap. M. RODRIGUES)
- b) Mise en place d'un budget participatif et de son règlement (Rap. M. RODRIGUES)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3183

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etai^{ent} excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3184

2a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget principal, pour l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 44 157 900 € en section de fonctionnement
- 14 989 200 € en section d'investissement.

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

Caisse des Ecoles (657361)	155 600 €
- Centre Communal d'Action Sociale Subvention de fonctionnement (657362)	3 151 000 €

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme. DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3185

2a2-BUDGET ANNEXE PARKING - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Parking, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 632 900 € en section de fonctionnement
- 229 100 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3186

2a3-BUDGET ANNEXE CAMPING - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 273 900 € en section de fonctionnement
- 73 000 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3187

2a4-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 296 000 € en section de fonctionnement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3188

2a5-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 78 100 € en section de fonctionnement
- 60 500 € en section d'investissement

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3189

2a6-BUDGET ANNEXE CELLULE COMMERCIALES DE BERNON - 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Cellules Commerciales de Bernon, pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 800 € en section de fonctionnement
- 28 800 € en section d'investissement

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3190

2b-COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDE COHESION SOCIALE ET EDUCATION ANIMATION ET ATTRACTIVITE REMPLACEMENT D'UN ELU

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la démission de Dominique KLEIN du Conseil municipal en date du 22 décembre 2016,

Considérant qu'il siégeait dans les commissions municipales « Cohésion sociale et Éducation » et « Animation et Attractivité »,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les commissions précitées dans le respect du principe de représentation proportionnelle

Considérant la candidature de Mme Cindy DEMANGE,

Considérant qu'il n'y a qu'une seule candidature pour chaque commission,

DÉCLARE, en application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

- Mme Cindy DEMANGE membre de la commission Education et Affaires Sociales ;
- Mme Cindy DEMANGE membre de la commission Animation et Attractivité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3191

2c-EXPROPRIATION CENTRE COMMERCIAL BERNON ACQUISITION ET TRANSFERT PROTOCOLE D'ACCORD OZASLAN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2014 portant déclaration d'utilité publique relative au projet de démolition et de réhabilitation partielles du centre commercial de Bernon ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2015 portant cessibilité des lots composant la copropriété du centre commercial de Bernon au profit de la Ville d'Epernay ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 15 juillet 2015 ;

Vu l'avis du service des domaines ;

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain réalisée dans le quartier de Bernon, est prévue la démolition partielle des immeubles situés sur la parcelle cadastrée section AL 383 sise 27 Avenue de Middelkerke ;

Considérant que le lot n°108 est concerné par cette démolition ;

Considérant que suite à des négociations, une offre en nature consistant en l'attribution d'un logement situé dans la partie réhabilitée du centre commercial de Bernon en contrepartie de la cession à la Ville d'Epernay du lot n° 108 a été acceptée par Monsieur et Madame OZASLAN tous chefs de préjudice confondus ;

Considérant que la Ville se portera acquéreur du lot n° 108 et cédera le lot n° 110 à Monsieur et Madame OZASLAN,

Considérant que l'ordonnance d'expropriation a pour effet de transférer la propriété des lots 103, 108, 124, 135 et 136 au profit de la Ville d'Epernay à compter de sa date d'édiction, soit à compter du 15 juillet 2015 ;

Considérant la nécessité d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à l'expropriation du centre commercial de Bernon ;

Entendu, l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser en nature Monsieur et Madame OZASLAN par l'attribution d'un logement constituant le lot n° 110 de la copropriété du centre commercial de Bernon, cadastrée section AL n° 383, d'une valeur de 114 000 €, en contrepartie de l'acquisition du lot n° 108 leur appartenant, d'une valeur de 114 000 €,

DECIDE de procéder par cette indemnisation en nature à un échange sans soulte, Monsieur et Madame OZASLAN devenant propriétaire du lot n° 110, cédé à eux, par la Ville d'Epernay et cette dernière devenant propriétaire du lot n° 108 acquise à Monsieur Fayat OZASLAN et à Madame Sabiha OZASLAN,

FIXE le montant de l'indemnisation accessoire liée au frais de déménagement et due à Monsieur et Madame OZASLAN à la somme de 4 000 € (quatre mille euros) toutes causes de préjudice confondues pour l'échange susmentionné,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel et l'acte notarié à intervenir avec les époux OZASLAN ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville d'Epernay.

DIT que les dépenses seront inscrites sur les comptes 678 VHA 825 JURI et 2138 VHA 825 JURI.

DIT que les recettes seront inscrites sur les comptes 775 VHA 825 JURI.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3192

2d-CHAUFFAGE URBAIN CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE CHALEUR APPELS MENSUELS CLIENTS 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Considérant que la Ville est en charge de l'acheminement de chaleur aux abonnés par l'intermédiaire du réseau primaire,

Considérant la nécessité de fixer les appels mensuels 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2017 à :

- R1 : 38,00 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,51 € H.T. par Kw
- R3 : 0,05 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels comme prévus ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3193

2e-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 128 400 €, 2 110 500 €, 180 685 € et 10 700 € à titre de subvention d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 et 4 de la présente délibération, pour un montant global de 139 100 €,

- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 110 500 €,

DTT que les dépenses seront imputées aux chapitres 65 du budget primitif 2017.

Pour l'annexe 1 :

Adopté à la majorité des votants (21 voix pour – 7 abstentions : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS, Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.).

Pour les annexes 2, 3, et 4 :

Adopté à la majorité des votants (24 voix pour – 1 abstention : M. LEFEVRE – 3 contre : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS.).

Ne prennent pas part au vote :

- M. LEROY, pour Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne ;
- M. MOITTE, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne et le Racing Club Epernay Champagne ;
- M. FROMM, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne ;
- Mme LHEUREUX, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne ;
- M. DEMONGIN, pour les Cenelles ;
- M. LLORCA, pour l'Avenir Musique ;
- M. GRAND, pour le Comité de quartier La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n°17-3194

2f-MODIFICATION TARIFS MUNICIPAUX 2017

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16-3049 en date du 13 décembre 2016 portant tarifs municipaux,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2017,

Considérant que suite à une erreur matérielle cinq tarifs concernant deux mises à disposition de salle et trois tarifs de braderie relative au désherbage dans les médiathèques sont erronés.

Considérant la nécessité de remédier à cette erreur et de modifier la délibération du 13 décembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE la délibération n°16-3049 en date du 13 décembre 2016 en ce qu'elle concerne les tarifs de mise à disposition de salle et de braderie relative au désherbage dans les médiathèques.

DECIDE d'appliquer ces tarifs municipaux, tels qu'ils résultent du tableau annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3195

2g-GARANTIE D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A. D'HLM – PLURIAL NOVILIA POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX A EPERNAY – RUE FRANCOIS – BONAL

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-1 et L. 1411-3 ;

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 25 novembre 2016, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la construction en VEFA de 7 logements sociaux à Epernay, rue François-Bonal,

Vu le contrat de prêt n° 56983 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 866 504 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 190 585 €,
- Prêt PLAI foncier de 63 528 €,
- Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 448 673 €,
- Prêt PLUS foncier de 163 718 €.

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 9 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 866 504 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 56983 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS.).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3196

2h-GROUPEMENT DE COMMANDES »ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE POUR LA LABELLISATION CIT'ERGIE » CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne pour l'achat de prestations d'accompagnement, le conseil et l'assistance pour la labellisation « Cit'ergie »,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne pour l'achat de prestations d'accompagnement, le conseil et l'assistance pour la labellisation « Cit'ergie »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives à la création de ces groupements de commandes ainsi que pour tout document concernant ces affaires.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS.).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3197

2i-GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURES SCOLAIRES » CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Épernay, la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne et toutes les communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires pour l'achat de fournitures scolaires,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Épernay, la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne et toutes les communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires pour l'achat de fournitures scolaires,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives à la création de ce groupement de commandes ainsi que tout document concernant cette affaire.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS.).

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3198

2j-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 3 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant la participation à l'organisation de la 20^{ème} édition du 4L Trophy de deux étudiants de l'HEI Lille dont un sparnacien,

Considérant que le 4L Trophy qui est une expérience unique mêlant défi sportif, dépassement et solidarité permet aussi d'acheminer des fournitures scolaires aux enfants les plus démunis du Maroc,

Considérant l'intérêt d'une telle subvention,

AUTORISE le versement de :

Subvention exceptionnelle

4L-Etienne & Erwan

400 €

- Participation à l'organisation de la 20^{ème} édition du 4L Trophy
Imputation budgétaire : 6574 20 2ED240 JEUN

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLOLCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3199

3a-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET PÔLE EMPLOI RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN POINT INFORMATION SUR L'EMPLOI AU SEIN DE LA MAIRIE DE QUARTIER D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10-2215 du 27 septembre 2010,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 4 janvier 2017,

Considérant que la Ville, à travers son Contrat de Ville, pose comme enjeu prioritaire le soutien à l'accès à l'emploi des publics en difficulté des quartiers de la Politique de la Ville.

Considérant que depuis plusieurs années la Ville travaille en étroite collaboration avec le Pôle Emploi,

Considérant qu'à ce titre la Ville et le Pôle Emploi ont mis en place à la Mairie de Quartier un point information sur l'emploi,

Considérant l'opportunité de reconduire ce mode d'intervention auprès des publics concernés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT et M. DURANCOIS.).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3200

4a-ORGANISATION DU CONCERT DES JEUNES MARNAIS EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MARNE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 3 janvier 2017,

Considérant l'organisation d'une représentation publique du concert de l'Orchestre Symphonique des Jeunes Marnais, par le Département de la Marne,

Considérant le souhait de la Ville de promouvoir ce type de manifestation en mettant gracieusement le Théâtre, les Salons de l'Hôtel de Ville et du matériel à disposition du Département de la Marne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition gracieuse, à titre exceptionnel, du théâtre Gabrielle-Dorziat et des Salons de l'Hôtel de Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et les éventuels documents afférents à ce projet.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLOLCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3201

5a-DEVELOPPEMENT DURABLE CONVENTION VILLE RESPIRABLE EN CINQ ANS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu le courrier de notification des résultats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » du 13 novembre 2015,

Vu la convention particulière d'appui financier à signer avec l'Etat,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 9 janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les actions du programme « Ville respirable en cinq ans »,

DECIDE de la mise en œuvre de ces actions,

APPROUVE les termes de la convention financière à signer avec l'Etat,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions liées à ce projet,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document se rapportant au projet « Ville respirable en 5 ans »,

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites aux budgets des cinq prochains exercices (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021).

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3202

5b-MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF ET DE SON REGLEMENT

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, Urbanisme et Développement Durable du 6 janvier 2017,

Considérant la volonté de développer sa politique de démocratie participative, en donnant l'opportunité aux Sparnaciens de prendre part directement à l'élaboration d'une partie des projets de la commune,

Considérant la nécessité de mettre en place un budget participatif qui aura pour objectif de permettre l'émergence de projets d'initiative citoyenne,

Considérant la nécessité de prévoir des critères et des conditions pour ces projets,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le principe de la mise en place d'un budget participatif doté d'une enveloppe globale de 100 000 €,

- de valider le règlement qui encadre le dispositif de sélection des projets lauréats.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.01.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2017 A 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 11 janvier 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3203

6-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de la délibération du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 1^{er} décembre 2016, de consentir à M. Julien BERAUT une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type IV, 1, boulevard du Cubry à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 8 décembre 2016 au 7 décembre 2017, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 560,40 €.

2°) Le 1^{er} décembre 2016, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière » de confier à l'association « La Véranda », l'organisation de deux animations musicales DJ, le 9 décembre 2016, de 18 H 30 à 19 H 30 et de 20 H 30 à 22 H 30, et le 10 décembre 2016, de 18 H 30 à 19 H 30 et de 20 H 30 à 22 H 30 dans les jardins du Château Perrier, et ce, moyennant la somme de 1 300 € T.T.C.

3°) Les 5 et 13 décembre 2016 de mettre gracieusement à la disposition de :

- l'association des parents d'élèves, la cour, les classes, et les toilettes de l'école élémentaire MARX DORMOY, le 9 décembre 2016 de 16 H 30 à 19 H 00, afin d'organiser un marché de Noël.

- l'association « Les enfants des Jancelins », la cour, les classes, la salle de motricité, la salle d'arts plastiques et les toilettes de l'école maternelle JANCELINS, le 8 décembre 2016 de 16 H 30 à 20 H 00, afin d'organiser un marché de Noël.

- Mme TODEK, la cour, les 3 classes, la salle de motricité, le coin enseignant et les toilettes de l'école maternelle PRE AUX COUDES, le 13 décembre 2016 de 17 H 00 à 19 H 00, afin d'organiser un marché de Noël.

4°) Le 6 décembre 2016, de conclure un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre de conservation pour accueillir les réserves du Musée Régional

d'Archéologie et du Vin de Champagne avec le groupement HUGUES FONTENAS ARCHITECTES, et ce, moyennant une plus-value s'élevant à 39 060 € T.T.C.

5°) Le 7 décembre 2016, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance des logiciels :

- MUNICIPAL & CANIS, et ce, moyennant la somme de 748,13 € H.T. par an. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

- AVENIR, COMEDEC, DECENNIE et SIECLE, et ce, moyennant la somme de 3 885, 22 € H.T. par an. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

6°) Le 16 décembre 2016, d'organiser quatre rendez-vous « Jouez le jeu » dans les médiathèques d'Epernay en collaboration avec l'association « Bulle des jeux », le 10 février 2017 à 19 H 00, les 3 autres dates étant à définir en fonction des congés scolaires, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

7°) Le 16 décembre 2016, de conclure un marché pour le curage préalable de l'ancien LIDL dans le cadre de la création du Centre de Conservation avec l'entreprise ARCHES DEMOLITION, et ce, moyennant la somme de 29 760 € T.T.C.

8°) Le 20 décembre 2016, de conclure un accord-cadre pour l'entretien et la réparation des véhicules de la Ville d'Epernay du C.C.A.S de la Ville d'Epernay et de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : VARLET AUTOMOBILES – « entretien et réparations de véhicules légers, y compris la carrosserie », et ce, moyennant une dépense estimée à 22 406,84 € T.T.C.
- Lot n°2 : SAS MAÏER – « entretien et réparations de véhicules lourds et des engins spéciaux, y compris la carrosserie », et ce, moyennant une dépense estimée à 96 971,44 € T.T.C.

9°) Le 22 décembre 2016 et le 2 janvier 2017, d'accepter l'indemnisation de :

- 481,28 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'une borne incendie sise rue des Vignolles, endommagée, le 14 septembre 2016.
- 487 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état du grillage de la crèche Tom Pouce, endommagée, le 20 octobre 2016.

10°) Le 22 décembre 2016, d'accorder à la société CADIS l'installation et la gestion de :

- deux distributeurs de boissons à la Mairie de Quartier ;
- un distributeur de boissons chaudes à la médiathèque Centre-Ville ;
- deux distributeurs de boissons à la Cigale Musclée.

La société versera, à la Ville d'Epernay, 15 % du chiffre d'affaires réalisé par chaque distributeur installé, et ce, sur justificatif de consommation. Les conventions sont conclues du 1^{er} janvier au 31 mai 2017.

11°) Le 22 décembre 2016, de consentir à M. Arnaud BARRA une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type IV, 8 bis, rue de Verdun à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 450,25 €.

12°) Le 22 décembre 2016, de consentir à Mme. Laëtitia POILVERT une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type IV, 7, allée de

la Montagne Pelé à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 522 €.

13°) Le 22 décembre 2016, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, de confier à l'association « Osmose et Synergie » l'animation d'un atelier relaxation, magie et marionnettes, à raison de 3 créneaux par semaine avec deux animateurs, de 15 H 35 à 16 H 50, en période scolaire, et ce, moyennant la somme de 200 € par semaine.

14°) Le 23 décembre 2016, de mettre des locaux et des équipements sportifs à la disposition des associations :

l'Amicale Basket Sparnacienne, Aventures et Découvertes Rollers, Aikiryu Epernay Vallée de la Marne, A.M.V. Epernay Mon Phai Minh Long, Anciens du R.C.E, l'A.S.A.E., l'A.S.P.T.T., TEAM HEAD BJJ et Sports de Combat, Boxing Club Epernay, Epernay Canoë-Kayak, C.E.P. Tir à l'Arc, Cercle d'Escrime, Country Club Epernay, Comité de Quartier la Cité, Comité de Quartier La Villa, Entr'Aides, Epernay Badminton, Epernay G.R.S, Epernay Judo, Epernay Escalade, Etoile Sparnacienne, F.C. La Villa, F.C. des Turcs d'Epernay, Génération Dance, Jogging Club, Karaté Club d'Epernay, Kickboxing Sparnacien, Krav Maga Champagne, Le Réveil d'Epernay, Les Gazelles, MEI HUA ZHUANG, Office des Sports Epernay Pays de Champagne, Ping-Pong Club Epernay, R.C.E. Athlétisme, R.C.E. Volley-Ball, Racing Club Epernay Champagne, R.C.E. Handball, Rugby Epernay Champagne, Sporting Club Portugais, Shotokan Karaté Club, Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay, Sparna Lutte, Société Nautique d'Epernay, Tai Chi Chuan Epernay, Epernay Triathlon Pays de Champagne, Valença Danse, et Vitali'z.

Ces mises à disposition seront effectives du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Le montant de la redevance sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements mis à disposition.

15°) Le 2 janvier 2017, de mettre à la disposition du Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye 16 objets archéologiques du Musée Régionale d'Archéologie et du Vin de Champagne d'Epernay pour l'exposition temporaire « Austrasie, le royaume mérovingien oublié », du 3 mai au 1^{er} octobre 2017, et ce, à titre gracieux.

16°) Le 2 janvier 2017, de mettre à la disposition de l'Atelier Indigo, la salle d'exposition de la médiathèque centre-ville pour l'organisation d'une exposition des œuvres réalisées par les élèves membres de l'association, du 18 au 31 janvier 2017, et ce, à titre gracieux.

17°) Les 16, 23, 28 novembre, 1^{er} décembre 2016 de mettre :

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- le Jogging Club d'Epernay, l'espace Jeune, le 15 décembre 2016 de 18 H 30 à 23 H 30, et ce, à titre gracieux.

- la résidence des Trois Roses, l'espace Jeune, de 8 H 30 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 165 €.

- l'association « Le Poilu de la Marne », la grande salle, le foyer et l'espace jeune, le 21 janvier 2017, de 9 H 00 à 19 H 00, et le 22 janvier 2017 de 6 H 30 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 800 €.

- le Cercle Italien, l'espace Jeune, le 27 janvier 2017, de 17 H 00 à 2 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Comité de quartier Nord-Ouest, l'espace Jeune, le 29 janvier 2017, de 10 H 00 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 91 €.

- l'ASACC, l'espace Jeune, le 20 janvier 2017, de 14 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Lions Club Epernay Val Champagne, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 28 janvier 2017, de 8 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 794 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme COURANT, du 6 janvier à 17 H 45 au 9 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Mme GLOWACKI, du 13 janvier à 17 H 45 au 16 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Mme CORNU, du 20 janvier à 17 H 45 au 23 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- M. CREPEAUX, du 27 janvier à 17 H 45 au 30 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Mme PENIN, du 3 février à 17 H 45 au 6 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Un bureau de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'UDAF, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de 9 H 30 à 12 H 00, du 13 décembre 2016 au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- l'AAEM, le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- l'ACJM, les mercredis et jeudis de 14 H 00 à 17 H 00, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- CIRFA, les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 14 H 00 à 16 H 00, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- le CIAM, les lundis de 15 H 00 à 17 H 00, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- le CIDFF, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14 H 15 à 16 H 45, et ce, à titre gracieux.

- la MILO, les lundis de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le MARS, les lundis de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- le Club de Prévention, du 27 décembre à 14 H 00 au 29 décembre 2016 à 11 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme LAFLOTTE, du 30 décembre 2016 à 18 H 00 au 2 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

- le Club de Prévention, le 9 février 2017 de 9 H 00 à 17 H 30, et ce, à titre gracieux.

- le Club de Prévention, du 11 janvier 2017 à 9 H 00 au 13 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Cercle de bridge », du 24 février 2017 à 18 H 00 au 27 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.

- l'ASPTT Epernay, du 20 janvier 2017 à 18 H 00 au 23 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « l'Etoile Sparnacienne », du 10 février 2017 à 18 H 00 au 13 février 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme LESURE, du 17 février 2017 à 18 H 00 au 20 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.

- M. SAOUDI, du 13 janvier 2017 à 18 H 00 au 16 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.

- le RCE Handball, du 27 janvier 2017 à 18 H 00 au 30 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.

- L'espace Bernon animation, à la disposition de :

- l'association Bernon Loisirs, la salle de danse, les mardis, jeudis, vendredis de 17 H 00 à 19 H 00, le mercredi de 15 H 00 à 18 H 00, et le samedi de 15 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Mme CHOISEL, du 20 janvier 2017 à 17 H 00 au 23 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme CHATAING, du 17 février 2017 à 17 H 00 au 20 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- M. MAUDUIT, du 10 février 2017 à 17 H 00 au 13 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

18°) Le 23 décembre 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3125 à 3141, 3150 à 3157 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.